

Foire aux questions

- **Comment m'inscrire au CRP Jean Moulin ?**

Contactez le service admissions, **Madame Andrée Monard, Chargée d'Admissions, au 01 69 25 66 60 pour** effectuer une visite de l'établissement, connaître les places disponibles et pré-réserver une place sur une session de formation. Attention, votre place n'est définitive qu'à réception de votre notification MDPH.

- **Dois-je me déplacer pour faire mon dossier d'inscription ?**

Les premiers documents peuvent vous être envoyés par courrier mais il est préférable de suivre la visite de préadmission. Celle-ci a lieu 2 mois avant votre entrée afin de rencontrer les professionnels du service médico-social, prendre en compte vos besoins spécifiques et constituer votre dossier rémunération.

- **Quelles sont les pièces à fournir pour le dossier rémunération ?**

ÉTAT CIVIL Vous êtes de nationalité Française : copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité. Vous êtes de nationalité étrangère : Copie de votre titre de séjour en cours de validité ou récépissé.

SITUATION FAMILIALE Photocopie du livret de famille ou Extrait d'acte de naissance des enfants. Copie de l'ordonnance de séparation, du jugement de divorce ou attestation de la CAF (cas des parents isolés).

PAIEMENT Relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom et prénom complet et le logo de la banque.

RQTH Copie de votre Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la MDPH

RÉMUNÉRATION Copies des bulletins de salaire justifiant de 910 heures travaillées sur 12 mois (ou 1820 heures sur 24 mois) et les certificats de travail correspondants. Si vous avez déjà effectué un stage de formation rémunéré après le 1er avril 2018 : Décision de Prise en Charge (ASP, Pôle emploi) et Attestation de fin de stage. Attestation de votre employeur si votre contrat de travail est suspendu. Attestation d'inscription à Pôle emploi préalable à la prise en charge des stagiaires

PROTECTION SOCIALE Copie de votre attestation de carte vitale en cours de validité. Attestation mentionnant le montant des indemnités journalières que vous percevrez durant votre stage. Attestation de paiement des indemnités journalières à demander à votre CPAM

- **Qui finance ma réadaptation professionnelle, mon hébergement ?**

Le coût de la formation et de l'hébergement sont assurés au titre de la prise en charge par l'Assurance Maladie.

- **Serais-je rémunéré pendant mon parcours ?**

Oui. Le stagiaire perçoit une rémunération mensuelle pendant toute la durée de sa formation. Elle est versée par la Région. Le montant de la rémunération est calculé en fonction de la situation antérieure. Votre dossier rémunération sera constitué lors de votre visite de préadmission.

- **Quels sont les horaires en formation ?**

Lundi : de 10h00 à 12h00 – de 13h30 à 17h00

Du Mardi au jeudi : de 08h30 à 12h00 - de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 8h30 à 12h00.

- **Comment puis-je prendre mes repas la semaine et week-end ?**

L'établissement dispose d'un self-service accessible du lundi matin au vendredi midi. Les menus sont équilibrés et proposent une viande et un poisson. En cas de régime spécial, des adaptations sont possibles sur prescription médicale.

Le week-end une tisanerie est disponible pour réchauffer les plats à l'hébergement et il y a la possibilité de prendre ses repas dans un autre établissement du site.

- **Y-a-t-il un hébergement ?**

Oui. Le centre dispose de chambres doubles et simples, avec salle d'eau privée, qui sont attribuées par la Commission d'Attribution des Chambres.

- **Le linge de lit est-il fourni ?**

La couette et l'oreiller sont mis à disposition par le centre. Ces équipements sont adaptés à la collectivité et répondent aux normes de sécurité anti-feu. Ils sont donc nettoyés par notre service lingerie.

Nous ne fournissons pas le linge de lit ni le linge de toilette. Vous voudrez bien vous munir pour votre arrivée de :

Une housse de couette 200 x 200 - Un drap housse 190 x 90 - Une taie d'oreiller et / ou de traversin - Serviettes de bain...

- **Y-a-t-il une laverie dans l'établissement ?**

Oui Il y a 2 machines à laver et 2 sèche-linge en libre-service pour les internes. Il faut acheter un jeton à 1€ pour le lavage. La lessive n'est pas fournie.

- **Puis-je rester le week-end ou les périodes de vacances?**

L'hébergement reste ouvert le week-end et jours fériés mais lors des périodes de fermeture du centre (avril – décembre – juillet/aout), l'hébergement n'est pas accessible.

- **Puis-je accueillir les membres de la famille ?**

Vous devez en faire la demande auprès de la direction. Vos visiteurs peuvent également prendre leur repas avec vous moyennant l'achat de ticket(s) repas. Par contre, aucun visiteur n'est autorisé à rester à l'hébergement en votre absence ou la nuit.

- **Les animaux de compagnie sont-ils acceptés ?**

Non

- **Les lieux sont-ils sécurisés ?**

Un filtrage à l'entrée est assuré par un prestataire extérieur. Des veilleurs de nuit sont également présents sur le site.